

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 19 décembre 2023	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (vii) de développer une relation de confiance, de respect et de soutien avec les éducateurs et avec les autres enfants.	21(c)(vii)	17 oct. 2023	19 déc. 2023
Commentaires : Le mentor en assurance de la qualité a observé 2 membres du personnel éducatif réconforter les enfants en bas âges lors de leur réveil. Le mentor en assurance de la qualité a observé que les membres du personnel parlaient et chantaient avec les bébés. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	17 oct. 2023	19 déc. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a demandé pour voir les registres de présences de deux groupes. Les membres du personnel éducatifs ont cherché pour leurs registres de présences et ont constaté qu'ils étaient possiblement encore dans le sac qu'ils emportent dehors avec la trousse de premier soin. Un membre du personnel éducatif a sorti de la salle et est revenu avec les registres. Le mentor a observé que l'arrivée de deux enfants n'avaient pas été indiquée sur le registre et qu'un code d'absence n'avait pas été indiqué sur le registre. Le mentor a également observé un autre groupe qui n'avait pas indiqué les codes d'absences pour 3 enfants. Les registres de présences doivent être accessibles et avec le groupe en tout temps et le registre doit être tenu à jour. Un membre du personnel éducatif a tout de suite mis les registres à jour. La lacune est maintenant conforme.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	05 janv. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé des enfants d'âge scolaire en ligne à une salle de bain. Le mentor de la qualité a demandé à un membre du personnel éducatif pourquoi les enfants n'utilisent pas l'autre salle de bain. Le membre du personnel éducatif a mentionné que la lumière ne fonctionne pas depuis quelque temps et que les enfants ont peur de l'utiliser puisqu'il fait noir. La lumière doit être réparée.			

### Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection,

## Commentaires généraux

Le mentor a fait la vérification de 3 dossiers de nouveaux employés. Les dossiers étaient complets lors de l'inspection.

Le mentor est sur les lieux lors de la sieste, la collation, les jeux intérieurs et les jeux extérieurs.

Un membre du personnel éducatif a mentionné leurs inquiétudes face à l'aire de jeu extérieur en après midi puisqu'il n'y a pas de lumière en fin de journée des aires de jeux. Le membre du personnel partage qu'ils ne voient presque pas les enfants en fin de journée. Le mentor a eu une discussion avec l'administrateur sur les lieux à ce sujet. L'administrateur partage qu'ils prévoient mettre des lumières dehors. Le mentor fait un rappel qu'ils peuvent faire une révision de la routine quotidienne s'il est possible pour être dehors plus tôt en attendant les lumières.

original signé par

Erika Hickey

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 décembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Emilie Henry-Falardeau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 décembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date